



# **ETAT DES LIEUX DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PROGRAMMES, CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU CAMEROUN**

**Par OLAMA Sylvain**

**Délégué Régional MINEPDED/SUD**

# Historique des négociations internationales sur le climat

- Rio 1992 – La prise de conscience
- 1992 – Rio (Brésil) : La mise en place
- 1997 – Kyoto (Japon) : Le protocole de Kyoto
- 2005 Montréal (Canada) : Entrée en vigueur du Protocole de Kyoto
- 2007 – Bali (Indonésie) : Le Plan d'action
- 2008 – Poznan (Pologne) Evolution des engagements chiffrés des pays de l'OCDE
- 2009 – Copenhague (Danemark) : Objectif +2°C maximum
- 2010 - Cancún (Mexique) : L'avancée technique
- 2011 – Durban (Afrique du Sud) : La plate-forme de Durban
- 2012 – Doha (Qatar) : Les quotas de CO2
- 2013 – Varsovie (Pologne) : Les contributions nationales des Parties
- 2014 - Lima (Pérou) : L'appel à l'action
- 2015 – Paris (France) : Un accord universel et contraignant
- 2016 – COP 22 à Marrakech
- 2017 – COP 23 à Bonn

# Haro sur les principaux instruments juridiques relatifs aux changements climatiques

- 1. Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques du 9 mai 1992
- 2. Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre sur les Changements climatiques 11 déc. 1997
- 3. Accords de Marrakech du 10 novembre 2001
- 4. Accords de Cancun du 11 décembre 2010
- 5. Les articles de la CDI sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite
- 6. Directive 2004/35/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 sur la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux
- 7. Résolution de l'Institut de Droit international, La responsabilité en droit international en cas de dommages causés à l'environnement, Session de Strasbourg - 1997

# **Cadre juridique sur le changement climatique au Cameroun**

- ✓ La Constitution de 1996 dès son préambule
- ✓ La loi n° 96/12 du 05 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement et par la création en 2005 du MINEP, puis en 2012 du MINEPDED;
- ✓ Elaboration en 2001 et après de la Communication Initiale Nationale sur les Changements Climatiques ;
- ✓ Adhésion du Cameroun au Protocole de Kyoto en Juillet 2002;

- ✓ Adoption en 2009 de la vision volontariste à long terme du Cameroun, avec comme l'un des axes stratégiques pour la phase I (2010 – 2019) : élaborer et engager la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de préservation de l'environnement et de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques ;
- ✓ Création en Décembre 2009 par Décret du chef de l'Etat de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC) ;
- ✓ Elaboration des Communications Nationales sur les Changements Climatiques.
- ✓ L'éligibilité au Programme d'Adaptation aux Changements Climatiques (PACC) est la composante camerounaise de l'Initiative « Cool EarthPartnership » financée par le Gouvernement japonais depuis 2009 (année d'éligibilité du Cameroun à l'Initiative).
- ✓ *La décision ministérielle du 16 Janvier 2006 sur la en œuvre du MDP au Cameroun*

# **Cadre institutionnel sur le changement climatique au Cameroun**

## **- *L'ONACC***

Crée le 10 déc. 2009 , collecter, traiter et diffuser l'information sur l'évolution du Climat

## **- *Le Comité National du MDP***

Crée par la décision ministérielle n°0009/MINEP/CAB du 16 Janvier 2006, le Comité national du MDP est chargé de la mise en œuvre du Mécanisme pour un développement propre (MDP) du Protocole de Kyoto relatif à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

## - ***Les Ministères de tutelles***

- ✓ Le Ministère de l'Environnement et la Protection de la Nature et Développement Durable (MINEPDED) représente le Gouvernement pour toutes les activités relatives à la CCNUCC et au Protocole de Kyoto, selon le décret n° 2005/117 du 14 avril 2005 modifié et complété par le décret n° 2005/496 du 31 décembre 2005;
- ✓ Le Ministère des Forêts et de la Faune ( MINFOF);
- ✓ Le Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE);
- ✓ Le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA)

## **- Les partenaires au développement**

- *L'UICN à travers Radio environnement;*
- *L'UNESCO à travers son réseau des radios communautaires ;*
- *Friedrich-Ebert-Stiftung à travers la sensibilisation, l'information et la formation de la société civile sur la lutte contre les changements climatiques*
- *Le British High Commission à travers le renforcement des capacités des journalistes sur les questions de changement climatique (2008) et la formation des radios communautaires, puis l'organisation du "Climate Change Journalism Awards" en 2010;*

- *Le CIFOR à travers la formation et le mentorat des membres du Réseau SciLife (Réseau des journalistes scientifiques du Cameroun);*
- *De nombreuses autres initiatives existent, visant notamment à la vulgarisation des politiques environnementales en vigueur ::*
- *Le PNUD;*
- *Le WWF;*
- *La Coopération Allemande à travers la GIZ;*
- *La Coopération Néerlandaise (SNV);*
- *La Coopération Française;*
- *La Coopération Canadienne...*

# **Adaptation aux changements climatiques au Cameroun (Enjeux et perspectives)**

- ✓ effectuer un bilan des risques et de la vulnérabilité, développer la place de la gestion durable des forêts dans l'adaptation aux changements climatiques,
- ✓ améliorer la gestion des forêts et de la biodiversité pour renforcer la résilience et limiter les risques et la vulnérabilité,
- ✓ intégrer pleinement les changements climatiques dans la gestion des forêts,
- ✓ créer un mécanisme de financement plus robuste et plus fiable,
- ✓ agir en faveur du renforcement des capacités et créer des emplois dans les collectivités

# FINANCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AU CAMEROUN

- Le MDP;
- La REDD;
- Les AP;
- Le PFBC;
- La FAE;
- Le Fonds vert

**Je vous remercie !**